

Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 12 Novembre 2025



L'an deux mille vingt-cinq et le 12 Novembre à 18h00, le comité syndical s'est réuni à La Bussière, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur William BOIRON.

Etaient présents : Mesdames COX Nathalie ; Messieurs BAILLY Éric ; BARDU Jean Marie ; BOIRON William ; BONNIN Olivier ; BOUTILLET Patrick ; GEORGES Alain ; LEFOULON Christophe, PERRIVIER Joël ; M. PIAULT Cédric ; PICARD Alain ; PUYDUPIN Bruno ; VIAUD Éric

Avait donné pouvoir : M. SIMONE

Excusés : Mme CHABAUD ; DE COUREGES ; MM. CHARRIER ; FRESNEAU ; MICHEL ; SIMONE

Assistaient également à la séance : Damien LONGEPE (SYAGC), Mickaël MARTIN (SYAGC), Matthieu RASSINEUX (SYAGC)

ORDRE DU JOUR

Avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation des actions en cours et à venir

Délibérations :

- Adhésion au service de médecine professionnelle
- Animation du CT Gartempe et Creuse : demande d'aide Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Travaux urgent ripisylve : enveloppe financière 2026
- Travaux de restauration de la continuité écologique de Busserais : avenant au marché de travaux
- Opérations de restauration Creuse et affluents 2023 et 2024 : ventilation des recettes de la CAGC sur l'opération 458163
- Convention XMAP SOREGIE
- Décision modificative n°1
- Informations complémentaires

Monsieur William BOIRON ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les personnes présentes. Après avoir procédé à la vérification du quorum, le comité syndical a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 Juillet 2025.

1. POINTS SUR LES ACTIONS EN COURS :

1.1 Travaux d'arrachage de la jussie 2025 :

Pour rappel, le SYAGC réalise des travaux d'arrachage manuel de la Jussie sur les cours d'eau de son territoire depuis 2011. A partir de 2021, les élus ont fait le choix de ne plus confier l'opération à une entreprise mais de la réaliser en régie. L'équipe est constituée de 2 saisonniers recrutés pour l'occasion et d'un employé permanent du SYAGC.

En 2025, en raison de la réalisation en interne d'une importante phase de terrain nécessaire à l'étude bilan du CT Gartempe et Creuse, le SYAGC a recruté un chef d'équipe en complément des deux postes de saisonniers. Le chantier s'est déroulé du 1 juillet au 30 septembre 2025.

Les températures élevées et les très faibles débits enregistrés dès le mois de juin ont favorisé le développement important des herbiers tout en complexifiant l'arrachage (enracinement en berge). En raison de la très forte densité des herbiers, le SYAGC a priorisé les interventions sur l'Anglin et la Gartempe. La Creuse n'a presque pas été traitée en 2025.

Le choix a été fait de rémunérer les congés payés des trois saisonniers afin d'intervenir le plus longtemps possible pour traiter le maximum de linéaire.

Bilan des interventions jussie 2025 :

- Intervention sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (69,9km) sauf à proximité de la station de pompage d'Antigny en raison de la taille très importante des herbiers. Une augmentation considérable des volumes retirés est observée en raison des conditions météo : 181,8 m³ retirés en 2025 contre 63,2 m³ en 2024 sur le même linéaire
- Intervention sur l'intégralité de l'Anglin dans le département soit 9,3 km. Retrait de 11,2 m³. Les volumes sont restés globalement comparable à l'année précédente.
- Aucune Intervention sur la Creuse. Seul l'étang communal de Pleumartin a été traité afin d'éviter la recolonisation.
- Intervention pour le compte de la CCVG sur la Vienne (12 jours) à Lussac les Chateaux, l'Isle Jourdain, Moussac, Queaux et Availles Limouzines (facturée 9840€ TTC).

◦ Les dépenses liées à la campagne 2025 sont de 23 188 € TTC (33028€ - 9840€).

Pour rappel, les campagnes 2023,2024 et 2025 sont accompagnées financièrement par le Fonds Vert à hauteur de 90 000 € HT.

1.2 Travaux de restauration de la Luire 2025

Dans le cadre de la dernière année du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, le SYAGC a réalisé des travaux de restauration sur 1936 ml de la Luire à Pleumartin.

Les travaux ont consisté à :

- Restaurer la végétation et retirer les embâcles problématiques
- Recharger le lit en granulat pour protéger le fond et les berges de l'érosion, rehausser le niveau d'eau, restaurer la succession naturelle de zones profondes et courantes et diversifier les habitats aquatiques,
- Aménager 5 abreuvoirs/gué pour le bétail
- Stabiliser 1 passage à gué sur un chemin communal
- Aménager un passage busé pour restaurer la continuité piscicole
- Installer des clôtures sur les deux rives pour protéger les berges et le lit du piétinement des bovins

Le coût total des travaux est de 114 469,78 € HT, financé à 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne. Les 20% restants sont pris en charge par la CAGC.

1.3 Travaux urgence sur les embâcles sur la Gartempe sur le territoire de la CCVG

Le SYAGC est intervenu lors d'une première phase d'interventions sur des opérations urgentes liées à des chutes d'arbres et des encombres problématiques pour la sécurité des tiers et des biens.

L'entreprise TLN en charge de l'opération est intervenue sur la commune de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Antigny, Saint-Savin, La Bussière et Saint-Pierre de Maillé.

Actuellement, 24 666 € ont été consommés sur les 25 000 € inscrits au budget du SYAGC sur le territoire de la CCVG.

1.4 Etude bilan du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

Le CT Gartempe et Creuse 2020-2025 arrivant à son terme en fin d'année, une étude bilan est nécessaire afin d'évaluer l'efficacité technique et financière du programme d'actions. Une étude de reprogrammation est aussi prévue afin de définir un nouveau programme opérationnel dans le but d'atteindre le bon état sur les masses d'eau encore dégradées. La réalisation de ces deux études a été confiée à l'animateur du CT GC, à savoir le SYAGC.

Le SYAGC a prospecté 257 km pour définir l'état et les principales dégradations. Actuellement, le syndicat s'attèle à définir les enjeux et le programme d'actions idylliques.

Une rencontre sera organisée en 2026 avec les futurs maîtres d'ouvrage afin qu'ils se positionnent sur les cours d'eau et les actions qu'ils souhaitent porter.

1.5 Restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de Concise

L'ouvrage de Concise situé sur la Gartempe à Montmorillon a été jugé problématique pour la continuité écologique par la DDT86.

Le SYAGC a organisé plusieurs rencontres entre l'administration, les financeurs et le propriétaire pour trouver un consensus concernant la solution technique à étudier permettant de restaurer la continuité écologique. Il a aussi réalisé le dossier d'appel à projet permettant au propriétaire d'obtenir 100% de subventionnement.

Les travaux de création d'une brèche dimensionnée ont démarré durant l'été 2024 mais ont été stoppé en raison de la montée des eaux. Ils ont repris durant l'été 2025. Le chantier s'est achevé en octobre 2025. L'aménagement a été contrôlé et validé par l'administration à la fin du chantier. L'ouvrage n'est donc plus considéré comme problématique pour la continuité écologique.

DELIBERATION N°2025-24 :

OBJET : OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA VIENNE

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX 14 POUR

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1^{er} janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il a été délibéré et décidé à l'unanimité :

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;

DELIBERATION N°2025-25 :

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ANIMATION GENERALE DU CT GARTEMPE – CREUSE EN 2026

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

14 POUR

Le SYAGC réalise en interne l'étude bilan ainsi que l'étude de reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2020-2025. Suite à la prospection de terrain, le personnel du SYAGC doit :

- Redéfinir les enjeux,
- Construire le programme d'actions idylliques,
- Rencontrer les différents maitres d'ouvrage pour prioriser le programme,
- Rencontrer les principaux financeurs publics et les collectivités pour établir le plan de financement
- Rédiger le document contractuel avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Rédiger le dossier permettant d'obtenir la déclaration d'intérêt général
- Rédiger le dossier loi sur l'eau et la demande d'autorisation permettant de réaliser les travaux
-

En compléments de ces missions, le personnel du SYAGC poursuivra ses missions propres (végétation urgence, arrachage de la Jussie, fonctionnement du syndicat...).

Pour réaliser ces missions en 2026, le SYAGC est accompagné financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60% sur les trois agents en place (106 650€ sur les 177 750€ retenus).

Le comité syndical, sur rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

- Solliciter un accompagnement financier de l'AELB de 106 650 € sur un montant prévisionnel de 177 750€
- Autoriser le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du dossier de demande de subventionnement

DELIBERATION N°2025-26 :

OBJET : TRAVAUX 2026 D'ENLEVEMENT D'EMBACLES ET D'INTERVENTIONS URGENTES SUR LA RIPISYLVIE SUR LA GARTEMPE

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

14 POUR

Le Président expose au comité syndical que les travaux d'urgence sur la végétation étaient précédemment intégrés dans le cadre des contrats territoriaux et donc financés à 80 % par l'Agence de l'Eau, le Département 86 et la Région Nouvelle Aquitaine. L'évolution des programmes d'aides de ces différents partenaires financiers ne permet désormais plus d'accompagner les collectivités sur ce type de prestation.

Par ailleurs, la CCVG ayant adopté la taxe GEMAPI sur son territoire, les interventions du SYAGC sur les opérations urgentes ne peuvent plus être facturées aux propriétaires, ce qui implique par conséquent une prise en charge financière de la collectivité par convention.

Le SYAGC a signé une convention de prestation de services par laquelle la communauté de communes confie au syndicat la gestion des travaux d'urgence sur la végétation rivulaire de la Gartempe pour une enveloppe prévisionnelle de 25 000 €.

Le coût de la prestation sera facturé en fin d'année en une seule fois à la CCVG.

Après avoir débattu, le comité a délibéré et a décidé à l'unanimité :

- De reconduire la convention pour l'année 2026 avec la communauté de communes Vienne et Gartempe pour un montant prévisionnel de 25 000 € TTC.
- Ce montant pourra être ajusté en fonction des réalisations et des aléas climatiques. Un avenant à la convention initiale sera au préalable signé avec la communauté de communes Vienne et Gartempe.
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

DELIBERATION N°2025-27 :

OBJET : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE L'OUVRAGE DE BUSSELAIS

- **AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC**

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

14 POUR

L'ouvrage de Busserais, implanté sur la commune de la Bussière (86) fait partie des 10 ouvrages jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe. La Gartempe est classée en Liste 1 et 2 au titre du L214-17 du code de l'Environnement.

Pour rappel, le SYAGC a décidé lors des précédents comités syndicaux d'accompagner le propriétaire pour la restauration de la continuité écologique via une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le SYAGC a également délibéré pour solliciter un accompagnement financier auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Vienne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du propriétaire.

Lors du comité syndical du 15 janvier 2025, le SYAGC a décidé de notifier le marché à l'entreprise CHOGNOT pour la réalisation des travaux et valider le plan de financement de l'opération fixé à 329 862 € TTC comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre

Le Président explique que les travaux ont débuté le 15 septembre 2025. Lors des travaux, les vannages du moulin ont été ouverts pour abaisser le niveau d'eau amont et des batardeaux ont été réalisés pour isoler la zone de travaux, ce qui a mis en évidence un état local du seuil incompatible avec la réalisation d'un dispositif de franchissement pérenne.

Lors de l'isolement de la zone de travaux, des désordres ont été mis en évidence :

- Déstabilisation locale du parement du seuil
- Fortes fuites à travers le seuil, visibles à la fois par le passage d'eau visibles en pied et par le bruit de chute dans le seuil
- Probable érosion de l'argile initialement présente dans le seuil, le seuil s'étant « vidé »

Le seuil n'étant jamais totalement à sec sur cette zone (qui est la plus basse du déversoir), ces désordres n'ont pas pu être mis en évidence avant les travaux. Lors de la réalisation du batardeau en amont du seuil, de l'argile a été plaquée contre le seuil, ce qui a diminué les passages d'eau, sans les stopper. Les nombreuses fuites entraînent de plus la nécessité de mettre en place des moyens de pompage

supérieurs à ceux initialement prévus. ; ainsi, le pompage est continu 24h/24, y compris les weekends, à 400 m³/h.

En l'absence d'intervention, les désordres seront les suivants :

- Fortes fuites à travers le seuil, menant à un apport de débit supérieur au débit dimensionnant
- Augmentation des passages d'eau à travers le seuil continuant l'action érosive à l'intérieur de l'ouvrage (renards hydrauliques), menant à sa déstabilisation

Ne pas intervenir sur le seuil, à minima au niveau de l'emprise des pré-barrages, risque d'entraîner rapidement une déstabilisation de celui-ci et la création, d'une brèche ce qui rendra le dispositif de franchissement inopérant.

Le Président propose une action à minima sur la zone du seuil située au droit des pré barrages pour garantir la pérennité de l'ouvrage comprenant :

- Des moyens de pompages supplémentaires
- L'étanchéification amont du seuil avec de l'argile
- L'ouverture du seuil avec une purge de surface et le comblement autant que possible des zones d'écoulement aval à l'aide de béton prompt et de blocs du site, pour éviter que ces renards ne prennent de l'importance
- Le nettoyage au karcher des deux zones où le parement est défectueux et la réalisation d'une coque béton

Ces travaux engendreront un surcoût de travaux de 42 450.58 € H.T et une actualisation de la maîtrise d'œuvre de 1492.60 € H.T soit un total de 43 943.18 € H.T

Après avoir débattu, le comité a délibéré et a décidé à l'unanimité :

- D'engager les travaux complémentaires indispensables pour garantir la pérennité de l'ouvrage
- De passer un avenant au marché de travaux avec l'entreprise CHOGNOT d'un montant de 42 450.58 € H.T
- D'augmenter le coût de la maîtrise d'œuvre sur ces travaux complémentaires d'un montant de 1 492.60 €.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de travaux et au devis de maîtrise d'œuvre
- De solliciter les partenaires financiers pour un accompagnement sur les prestations complémentaires
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

DELIBERATION N°2025-28 :

OBJET : CONTRAT D'ADHESION AU SIG XMAP DE SOREGIE

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

14 POUR

La compétence du SYAGC s'étend sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault

Au vu des travaux d'intérêt général réalisés par le SYAGC dans le cadre de ses missions, il est obligatoire de pouvoir disposer des coordonnées des propriétaires afin de les informer notamment de leurs obligations d'entretien.

A ce titre le Président a proposé de renouveler pour 1 an, le contrat d'adhésion au système d'information géographique XMAP de SOREGIE. Le contrat sera renouvelé tacitement tous les ans pendant une durée de trois années sauf dénonciation de l'un des signataires.

Après en avoir pris connaissance, le Comité délibère et décide à l'unanimité :

- De renouveler pour 1 an et tacitement reconductible pour 3 ans, le contrat d'adhésion au système d'information géographique XMAP de SOREGIE
- D'autoriser le Président à signer la présente convention et d'engager les dépenses

DELIBERATION N°2025-29 :

OBJET : VENTILATION DES RECETTES INSCRITES AUX COMPTES 458261 et 458262

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

14 POUR

Le Président rappelle que les opérations d'investissement du SYAGC sont réalisées par conventions de mandat avec les collectivités adhérentes et sont inscrites au BP du SYAGC sous opérations de comptes de tiers aux 4581 dépenses et 4582 recettes, suivi du numéro attribué pour chaque opération.

Le SYAGC a signé une convention de mandats avec la communauté d'agglomération Grand Châtelleraud pour le financement du programme d'actions 2023-2025 du CT Gartempe et Creuse sur son territoire, après déduction des aides des partenaires financiers.

La participation financière de la CAGC est lissée sur les trois années du programme d'actions et s'établie à 33 424 € / an.

A cet effet, il convient de ventiler les recettes excédentaires des opérations 458261 et 458262 à l'opération 458263. La participation financière de la CAGC sur les travaux 2025 Creuse et affluents sera établie après déductions des différentes aides publics reçues et des recettes excédentaires des travaux 2023 et 2024.

Ainsi, il convient de délibérer pour ventiler l'ensemble des recettes inscrites au compte 458261 et 458262, sur l'opération 458263.

Les écritures à réaliser sont les suivantes :

| Investissement Recettes | |
|-------------------------|---------------|
| Opération 458261 | -11 377.06 € |
| Opération 458262 | -1 854.29 € |
| Opération 458263 | + 13 231.35 € |

Après en avoir pris connaissance, le comité délibère et décide à l'unanimité :

- D'effectuer les virements explicités ci-dessus et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces liées à cette décision
- De clôturer et de sortir de l'actif du SYAGC, les opérations de comptes de tiers 61 et 62, équilibrées en recettes et en dépenses

DECISION MODIFICATIVE N°2025-01 :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2025 DU SUAGC

**DECISION MODIFICATIVE ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
14 POUR**

Compte tenu des exécutions budgétaires réalisées depuis le 1^{er} janvier et des décisions du comité syndical, il est proposé de procéder à la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Dépenses

| Article (Chap.) - Opération | Montant |
|-----------------------------|-------------|
| 458154 | + 49 951.65 |
| 458163 | - 38 000.00 |
| 458164 | + 2796.35 |
| 458165 | - 5748.00 |
| 2158 | - 5000 |
| 21828 | - 3000 |
| 21848 | - 1000 |
| Total Dépenses | 0,00 |

Après avoir débattu, le comité a délibéré et a décidé à l'unanimité :

- De valider la décision modificative N°2025-01
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente décision modificative

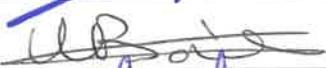
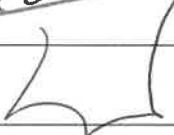
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Président
SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT
William BOIRON
Le Président
GARAGE PEPE ET CRISTAL

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Comité syndical du SYAGC 12 Novembre 2025

Délégués titulaires

| Nom Prénom | Adresse mail | Signature |
|------------------------|--------------|---|
| BAILLY Eric | |  |
| BARDU Jean Marie | |  |
| BOIRON William | |  |
| BONNIN Olivier | |  |
| BOUTILLET Patrick | |  |
| CHABAUD Justine | | |
| CHARRIER Thierry | | |
| COX Nathalie | |  |
| CUSSAGUET Bertrand | | |
| DE COURREGES Bénédicte | | |
| FRESNEAU Michel | | |
| GEORGES Alain | |  |
| LEFOULON Christophe | |  |
| LEROY Daniel | | |
| LOURY Pierre | | |
| MATRINGHEM François | | |
| MICHEL Jean Louis | | |
| PERRIVIER Joël | |  |
| PIAULT Cédric | |  |
| PICARD Alain | |  |
| PUYDUPIN Bruno | |  |
| SIMONE Franck | | |
| SOYER Julien | | |
| THOMAS Michaël | | |
| VIAUD Eric | |  |

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Comité syndical du SYAGC 12 Novembre 2025

Délégués suppléants

| Nom Prénom | Adresse mail | Signature |
|--------------------|--------------|-----------|
| AURIAULT Jean Marc | | |
| BAUDOUIN Victor | | |
| BEAUR Emmanuelle | | |
| BONNARD Franck | | |
| CIBERT Cyril | | |
| DUBOIS Lydie | | |
| FRESNEAU Michel | | |
| GUENAIRE Philippe | | |
| NEYMESIK Charlie | | |
| NIBAUDEAU Alain | | |
| PICHON Alain | | |
| PORTE Michel | | |
| RAIMBERT Christèle | | |
| RALLION Florence | | |
| REBIC Hervé | | |
| RETAILLEAU Arnaud | | |
| ROBIN Francis | | |
| ROBIN Xavier | | |
| SABOURIN Jacques | | |
| SIMONET Didier | | |
| TARTARIN Yannick | | |
| TRIPHOSE Thierry | | |
| VILA Viviane | | |